

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-2-5

Séance du vendredi 4 novembre
2016

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU TECHNOPORT DES TROIS
FRONTIERES
VERSEMENT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNEE 2016**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative
aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission
permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-2-2 du 18 mars 2016 relative à
la politique départementale en faveur de l'Urbanisme et de l'Aménagement,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie en date du
23 septembre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'autoriser le versement, en une seule fois, d'une participation de 20 000 € au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières pour l'année 2016,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F715, chapitre 65, fonction 71, nature 6561 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité